

# Lettre de mission

*Le Premier Ministre*

Paris, le – 4 MAI 2020

– 516 / 20 SG

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs semaines, les collectivités territoriales font face à la crise sanitaire en répondant aux besoins immédiats des populations – en particulier, les personnes fragiles – en aidant les entreprises ou encore en soutenant le secteur associatif. Des mesures d'urgence ont été adoptées par ordonnance pour leur donner les moyens d'agir rapidement : des souplesses inédites ont ainsi été accordées pour l'exécution des budgets et l'application des contrats de maîtrise des dépenses de fonctionnement a été suspendue en 2020.

Les premières analyses font apparaître que le ralentissement de l'activité économique conduira notamment à la baisse des recettes de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de droits sur les mutations à titre onéreux (DMTO).

Au-delà de la fiscalité économique, de nombreuses collectivités constatent d'ores et déjà la perte des ressources associées à l'exploitation de certains services publics payants (notamment cantines, transports, piscines). Si cette perte de recettes s'accompagne d'une diminution de certains coûts variables, les collectivités concernées ont néanmoins des charges fixes, pour partie prises en charge par l'État.

Dans ce contexte, j'ai décidé de vous confier une mission relative aux conséquences de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour en limiter la propagation sur les finances des collectivités territoriales.

Dans un premier temps, vous vous attacherez à évaluer si les pertes de recettes et les hausses de dépenses constatées pendant l'état d'urgence sanitaire conduisent certaines collectivités à connaître des problèmes immédiats de trésorerie et/ou des difficultés à assurer leur équilibre financier, cette année ou dans les années à venir. Vous veillerez notamment à analyser les répercussions de ces difficultés éventuelles sur l'économie réelle, et vous examinerez la situation particulière des collectivités d'outre-mer.

.../...

Monsieur Jean-René CAZENEUVE  
Député  
Président de la délégation aux collectivités  
territoriales et à la décentralisation  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75006 PARIS

Les services de la direction générale des finances publiques et de la direction générale des collectivités locales sont à votre disposition pour vous fournir l'ensemble des données financières utiles, au niveau global comme individuel.

Sur cette base, vous proposerez, dans un délai de huit semaines, les mesures qui pourraient être mises en œuvre en 2020 ou en 2021 pour permettre aux collectivités dont les budgets seraient particulièrement touchés par les conséquences de la crise sanitaire de faire face à leurs dépenses de fonctionnement et de préserver leurs capacités à investir. Vous définirez les critères permettant d'identifier ces collectivités.

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de M. Gérald DARMANIN, ministre de l'action et des comptes, et de Mme Jacqueline GOURAULT, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Vous veillerez à élaborer vos recommandations dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Édouard PHILIPPE